

PREMIER CERTIFICAT DE SANTÉ

À ÉTABLIR OBLIGATOIREMENT DANS LES 8 JOURS SUIVANT LA NAISSANCE.
Loi n° 86.1307 du 29 déc. 1986. Loi n° 89.899 du 18 déc. 1989.
Ne pas remplir les cases tramées



N°12596*01

Enfant	Nom _____		
Prénom _____			
Date de naissance	jour	mois	an
Sexe: Fém. <input type="checkbox"/> Masc. <input type="checkbox"/>			Commune _____
Lieu de naissance (nom de l'établissement, adresse complète)	N° FINESS _____		
Code postal _____	Commune _____	Commune _____	
Adresse du domicile:			
M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle <input type="checkbox"/> Nom _____			
Prénom _____	Tél. _____		
Adresse _____			
Code postal _____	Commune _____		
Famille Nom de naissance de la mère _____			
Prénom _____	Date de naissance jour mois an		
Nombre d'enfants vivant au foyer avant la nouvelle naissance _____			
Niveau d'études de la mère : _____ (inscrire 1, 2, 3 ou 4)			
1 École primaire - 2 Secondaire - 3 Niveau bac - 4 Enseignement supérieur			
Profession : (inscrire le numéro correspondant à votre réponse)			
Mère	1 Agriculteur exploitant	4 Profession intermédiaire	Activité professionnelle : (pour la mère au cours de sa grossesse, pour le père au moment de la naissance)
Père	2 Artisan, commerçant ou chef d'entreprise	5 Employé	Mère 1 Actif 2 Retraité 3 Au foyer 4 Congé parental
	3 Cadre ou profession intellectuelle supérieure	6 Ouvrier	5 Chômeur 6 Elève, étudiant ou en formation 7 Autre inactif

Examen médical

Médecin : cachet - téléphone

Examen effectué par: un omnipraticien un pédiatre un autre spécialiste
 Conclusions, précisions et commentaires :

.....

.....

L'enfant nécessite une surveillance médicale particulière non oui
 Je demande une consultation médicale spécialisée non oui
 Je souhaite être contacté par le médecin de PMI non oui
 Je, soussigné(e) Dr :

atteste avoir examiné l'enfant le jour mois an

Nom et adresse du médecin qui suivra l'enfant

Signature

PARTIE MÉDICALE

Antécédents

Nombre d'enfants :

nés avant 37 semaines : _____

pesant moins de 2500 g : _____

mort-nés : _____

nés vivants puis décédés avant 28 jours : _____

Antécédents de césarienne : non oui

Grossesse

Gestité : _____

(nombre total grossesses y compris actuelle)

Parité : _____

(nombre total d'accouchements y compris actuel)

Date de la première consultation (déclaration de grossesse) :

1^{er} trimestre 2nd trimestre 3rd trimestre

Nombre total d'échographies : _____

Mesure de la clarté nucale : non oui

Échographie morphologique : non oui

Préparation à la naissance : non oui

Recherche antigène HBs : non oui

Si oui, résultat : positif négatif

Alcool consommé pendant grossesse (verres/semaine) : _____

Tabac consommé (cigarettes/jour) : _____

Pathologie en cours de grossesse : non oui

Si oui, Prééclampsie non oui

HTA traitée non oui

Diabète gestationnel non oui

Autre pathologie (préciser) :

Hospitalisation (y compris au domicile) en nb de jours _____

Motif de l'hospitalisation :

HTA RCIU MAP

Autres motifs :

Transfert in utero : non oui

Accouchement

Nombre de foetus : si > 1, rang de naissance : _____

Age gestationnel : _____

(en semaines d'aménorrhée révolues)

Présentation: sommet siège autre

Début de travail:

spontané déclenché césarienne avant travail

Rupture membranaire plus de 12 heures avant l'accouchement :

non oui

Analgésie: aucune péridurale générale

rachi-anesthésie autre

Naissance par : voie basse non instrumentale

extraction voie basse instrumentale

césarienne programmée césarienne en urgence

En cas de naissance par césarienne, quelle est l'indication ?

Cause maternelle Cause fœtale

Etat de l'enfant à la naissance

Poids _____ grammes _____ Taille _____ cm _____

Périmètre crânien _____ cm _____

Apgar à 1 min _____ Apgar à 5 min _____

L'état de l'enfant a-t-il nécessité des gestes techniques spécialisés ? non oui
précisez :

Transfert (ou mutation) non oui
Si oui : immédiat secondaire

Lieu du transfert (service et adresse) :

Pathologie de la première semaine

Non Oui

Oxygénothérapie
Intubation
Antibiothérapie (de plus de 48 heures)
Pathologie neurologique
Urgence chirurgicale

Autres (préciser) :

Anomalies congénitales

Non Oui

Si oui préciser :
Syndrome polymalformatif
Anomalies du tube neural
Fente labio-palatine
Atrésie de l'œsophage
Omphalocèle, gastroschisis
Réduction de membres ou absence d'éléments osseux

Suspectée Certaine

Malformation rénale
Hydrocéphalie
Malformation cardiaque
Trisomie 21

Autres (préciser) :

Autres informations

Non Oui

Allaitement au sein
Vaccination par le BCG
Hépatite B: vaccination
injection d'immunoglobulines
Test de l'audition pratiqué
Résultat normal à surveiller

Décès de l'enfant _____
Age au moment du décès en jours _____ ou heures _____
Cause du décès :

Quand utiliser le premier certificat de santé ?

Il doit être rempli lors de l'examen préventif obligatoire dans **les 8 jours** qui suivent la naissance. Cet examen est particulièrement important, car réalisé à un âge-clef de l'enfant. Il est remboursé à 100 %.

Qui remplit le certificat de santé ?

La famille remplit la partie administrative avant la consultation et la remet au médecin. Le médecin remplit la partie médicale, appose son cachet et signe le document.

Comment remplir le certificat ?

Ecrivez une seule lettre par case, en laissant une case blanche entre deux mots.

Exemple : si la date de naissance est le 1^{er} janvier 2006, inscrire 0_{jour} 1_{mois} 0_{an} 6

Adresse : R,E,S,I,D,E,N,C,E, ,D,E,S, ,S,A,B,L,E,S, ,B,A,T, ,D, ,E,S,C, ,2

Qui l'expédie et où ?

Le **médecin** expédie le certificat de santé **dans un délai de 8 jours** au médecin responsable du service de Protection Maternelle et Infantile du département, **sous pli cacheté portant la mention « secret médical »**.

A quoi sert le certificat de santé ?

Les certificats permettent, sous la responsabilité du médecin responsable du service de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) de votre département et dans le respect du secret médical, de s'assurer que toutes les familles sont en mesure de dispenser à leurs enfants les soins nécessaires et, le cas échéant, de leur proposer une aide (visite à domicile de puéricultrice de la PMI, information sur le suivi, soutien...). Les données issues de ces certificats sont également utilisées **de façon ANONYME** pour permettre un suivi épidémiologique de la santé des enfants.

Conformément aux dispositions de l'article L2133-3 du code de la santé publique, les renseignements rendus anonymes figurant sur les certificats de santé de votre enfant sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement à des fins de suivi statistique et épidémiologique de la santé des enfants, aux services statistiques du ministère chargé de la santé et des directions régionales des affaires sanitaires et sociales, à l'institut de veille sanitaire et à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Dans chacun de ces organismes, le traitement est supervisé par un médecin et est placé sous la responsabilité de son directeur.

Quels sont vos droits d'accès à ces informations ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès aux **informations nominatives** issues de ce certificat, auprès du médecin responsable du service de la P.M.I. de votre département*. Votre centre de P.M.I. ou la mairie de votre commune pourront vous indiquer son adresse. Si vous constatez des erreurs, vous pouvez exiger qu'elles soient corrigées.

* conformément à :

- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (**informatique, fichiers et libertés**) pour les services départementaux de P.M.I. utilisant l'informatique,
- la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 (**liberté d'accès aux documents administratifs**).